

MAIRIE

DE

MONTREUIL-JUIGNÉ

Code Postal : 49460

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité - Fraternité

N° 65/2020

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-2, L 2224-18 et L 2224-22,

Vu le code de la route,

Vu l'article R 610-5 du code pénal,

Vu le règlement sanitaire Départemental en vigueur,

Vu la décision annuelle du Conseil municipal fixant les tarifs des droits de place et de voirie de la commune,

Vu l'arrêté municipal n°39/2020 en date du 12 mars 2020 relatif à l'organisation du marché hebdomadaire.

Considérant qu'il y a lieu d'étendre l'emprise au sol du marché hebdomadaire jusqu'à l'allée Henri DAVID afin de permettre le respect des mesures sanitaires inhérentes à la lutte contre le COVID-19,

ARRETE

ARTICLE I - A compter du vendredi 15 mai 2020, et ce jusqu'à nouvel ordre, le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits de 06h00 à 14h00 aux lieux et jours habituels du marché hebdomadaire en incluant l'allée Henri DAVID dans son intégralité.

ARTICLE II - La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par les services techniques de la commune.

ARTICLE III- Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

ARTICLE IV- Tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE V - Ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MONTREUIL-JUIGNE, Monsieur l'Adjoint au Maire chargé de la Voirie, Transports, Sécurité Routière, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Régisseur des droits de place et ses suppléants, IRIGO, Service gestion des déchets, Services Techniques, Service communication, Service Police Municipale.

Fait à MONTREUIL-JUIGNE

Le 11 mai 2020

Le Maire

Benoît COCHET